



ARRETE N° 2025 - 252
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Organisation d'un Rassemblement de
Voitures « Porsch'Color Honfleur »**
Samedi 26 et Dimanche 27 Avril 2025

Mairie de Honfleur

Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

Considérant la demande de M. LAVIGNE Gérard - Vice-président de l'Amicale Porschistes Normandie, afin, dans le cadre de l'organisation d'un rassemblement « Porsch'Color Honfleur » constitué d'environ 400 voitures de la marque Porsche, les Samedi 26 et Dimanche 27 Avril 2025, de réserver des places de stationnement,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'Amicale Porschistes Normandie est autorisée à organiser un rassemblement « Porsch'Color Honfleur », constitué d'environ 400 voitures de la marque Porsche, les SAMEDI 26 et DIMANCHE 27 AVRIL 2025.

ARTICLE 2 : Pour permettre le stationnement des véhicules constituant le rassemblement, les parkings Gallien, du Bassin de l'Est, ainsi que de la Jetée de l'Est, seront réservés en intégralité à l'Amicale Porschistes Normandie, du Vendredi 25 Avril 2025, à 17h00, au Dimanche 27 Avril 2025, à 19h00.

ARTICLE 3 : La circulation et le stationnement seront interdits, à tous les véhicules ne faisant pas partie du rassemblement « Porsch'Color Honfleur », sur les parkings cités dans l'Article 2, à compter du Vendredi 25 Avril 2025, à 17h00, jusqu'au Dimanche 27 Avril 2025, à 19h00. Tout véhicule en infraction au présent arrêté, sera réprimé conformément aux lois et règlements en vigueur et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière, à compter du Samedi 26 Avril 2025, à 13h00.

ARTICLE 4 : La circulation sera interdite sur les voies Jetée de l'Est et Quai de la Cale, à tous les véhicules ne faisant pas partie du rassemblement, sauf véhicules du Centre de Secours, Services Départementaux, Polices Nationale et Municipale, du Centre Technique Municipal, ainsi que les camions des pêcheurs munis d'un badge, dans le périmètre du rassemblement, le Dimanche 27 Avril 2024, de 8h00 à 19h00.

ARTICLE 5 : Des déviations seront misent en place, par les organisateurs de la manifestation, Voie Berthelot, Ecluse de Chasse et Quai de la Cale, avec un accès pour le parking des bus conservé, via le Rond-point Carnot.

ARTICLE 6 : Toutes les mesures de sécurité devront être prises par l'Amicale Porschistes Normandie, afin d'assurer la sécurité des personnes lors du déroulement du rassemblement conformément au plan Vigipirate.

ARTICLE 7 : Une parade automobile composée d'environ 200 voitures, par cession de 15 véhicules, sera organisée par l'Amicale Porschistes Normandie, dans le respect du Code de la Route, le Dimanche 27 Avril 2025, à partir de 16h30, selon l'itinéraire suivant :

- Départ du Parking du Bassin de l'Est, puis Rond-point Carnot, Rue des Vases, Quai Lepaulmier, Place de la Porte de Rouen, Rue Montpensier, Rue de la République Place Albert Sorel, Cours Albert Manuel, RD 579A en direction de la Commune d'Equemauville, D 579A en direction de Pont-L'Evêque, au carrefour « le Plein Chêne », tourner à gauche et prendre la D 579 en direction de Honfleur, arrivée et dissolution au rond-point du Mac Donald.

ARTICLE 8 : Une information sera faite aux Maires des Communes traversées par la parade automobile, par l'Amicale Porschistes Normandie.

ARTICLE 9 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Amicale Porschistes Normandie, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 10 Avril 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

